



Sous-location - contrat possible?

Par **Pingouin63**, le **06/04/2014** à **17:26**

Bonjour à tous,

Je me permet de vous demander vos lumières concernant le cas de mon beau-frère.

En effet, celui-ci loue un appartement à Clermont-Ferrand.

Ne travaillant plus depuis 1 ans, ce dernier a accepté un emploi en CDD sur Paris, le temps de se refaire une santé financière.

Il ne souhaite pas résilier le bail de son appartement sur Clermont-Ferrand, puisque à la fin de son contrat il réintégrera son logement.

En attendant, il se retrouve à payer un appartement qu'il n'occupe plus depuis janvier et qu'il n'occupera pas avant fin septembre.

Dans un cas comme celui-ci, une sous-location est-elle possible?

Quelles en seraient les modalités?

Je précise qu'il loue par une agence.

D'avance merci.

Par **aguesseau**, le **06/04/2014** à **18:26**

bjr,

il doit d'abord obtenir l'accord écrit de son bailleur l'autorisant à sous louer son appartement.

cdt